Bulletin N°57 Juin 2018

CETIM

Centre Europe - Tiers Monde
Europe - Thirld World Centre
Centro Europa - Tercer Mundo

CE TIM Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève - Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
Fax: +41(0)22 731 91 52
www.cetim.ch
contact@cetim.ch

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé. »

EDITORIAL

Après cinq ans d'intenses négociations, le Groupe de travail inter-gouvernemental de l'ONU sur les droits des paysans a achevé ses travaux. La Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en zones rurales sera soumise pour adoption en plénière du Conseil des droits de l'homme, puis à l'Assemblée générale de l'ONU. Constituant un immense espoir pour toutes les populations rurales (paysans, indigènes, pêcheurs, nomades, éleveurs, travailleurs agricoles…), cette Déclaration est attendue avec impatience étant donné qu'elle contient des réponses à la plupart des problèmes rencontrés par ces populations.

Bien entendu, l'adoption d'une telle Déclaration aussi importante soit-elle n'est pas suffisante en soi. Cette Déclaration doit « vivre ». La manière la plus adéquate serait qu'elle soit utilisée tant par les paysans (et toutes les communautés rurales) eux-mêmes que par les autorités publiques, les institutions concernées et les citoyens pour sa mise en oeuvre, étant donné que les questions de l'alimentation, de la biodiversité et du changement climatique concernent tout un chacun. A l'évidence le CETIM s'engagera également après l'adoption de ladite Déclaration, comme il l'a fait durant le processus de son élaboration, pour qu'elle soit connue le plus largement possible.

Malgré les difficultés et tentatives d'obstruction, le processus onusien pour l'adoption d'un traité contraignant sur les sociétés transnationales (STN) est en marche. Le rapport de la 3e session du Groupe de travail inter-gouvernemental chargé de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur les STN a été examiné en plénière du Conseil des droits de l'homme en mars dernier.

Dans trois déclarations présentées au Conseil des droits de l'homme, le CETIM a exprimé ses préoccupations concernant le recul de la démocratie au Brésil, la pratique anti-syndicale de Glencore dans de nombreux pays et la non- application de l'accord de paix en ce qui concerne la réforme agraire en Colombie. A ce dernier propos, le CETIM a publié un livre intitulé « La Colombie vers la paix. Rencontres et réflexions sur le terrain ».

Plus que jamais nous avons besoin de votre soutien financier. Il est indispensable pour mener à bien nos activités. Merci d'y penser.

DROITS DES PAYSANS

A QUOI SERVIRA LA DÉCLARATION SUR LES DROITS DES PAYSANS ?

Réunion préparatoire avec des délégué-e-s paysan-ne-s en vu de la 5e session du Groupe de travail de l'ONU, Genève, avril 2018.

La 5e et dernière session du Groupe de Travail sur les droits des paysans s'est tenue du 9 au 13 avril 2018. Après 5 ans de négociations, le Groupe de Travail a finalisé le projet de déclaration qui sera soumis cette année encore en plénière du CodH à Genève avant d'être présenté devant l'Assemblée générale de l'ONU à New-York.

Après plus de cinq ans de travail intensif, la déclaration sur les droits des paysans sera adoptée cette année par l'ONU. Dès lors, cet instrument indispensable pourra être utilisé par les populations rurales pour faire valoir leurs droits ainsi que par les autorités pour mettre en place des politiques ad hoc. Melik Özden, directeur du CETIM, nous explique en quoi la déclaration sur les droits des paysans changera l'avenir de millions de personnes dans le monde.

Quels sont les éléments clés de la déclaration?

Melik Özden: Pour ne citer qu'eux, le droit à la terre et aux ressources naturelles, le droit à un revenu décent et aux moyens de production, le droit aux semences, le droit à la sécurité sociale et bien sûr la souveraineté alimentaire. Ces droits sont indispensables pour que les paysan-ne-s puissent vivre de leur labeur.

A qui la déclaration sera-t-elle utile et pourquoi?

Elle sera un outil important pour les paysans et autres producteurs d'aliments (les pêcheurs, les nomades, les travailleurs agricoles). La déclaration permettra aux populations concernées de faire valoir leurs droits spécifiques (tel le droit aux semences) et de participer à la prise de décisions au sujet de l'agriculture, de la pêche, des politiques agro-alimentaires et de toute thématique qui touche leurs communautés. Cela permettra de contribuer à faire cesser les violations des droits humains contre ces populations. De plus, cet outil servira de référence pour l'établissement des programmes et politiques en lien avec les paysan-ne-s. Que ce soit pour intégrer leurs droits dans les législations nationales ou pour négocier des accords de commerce internationaux. Enfin ce sera un outil important pour les institutions, les défenseurs des droits humains. Bref, pour toute entité concernée par la problématique des droits des paysans.

Comment se déroulera la mise en œuvre de la déclaration? Qui s'en occupera?

Les obligations des Etats en matière de droits humains comprennent trois niveaux de mesures concrètes pour la mise en œuvre effective de la future déclaration sur les droits des paysans. Il s'agit de l'obligation de respecter, l'obligation de protéger et l'obligation de garantir et de donner effet. Dans ce cas, il est question d'élaborer des programmes et de mettre en œuvre des politiques et programmes en incluant dans le processus les communautés concernées ou leurs représentants. La déclaration est aussi un outil pour la société civile. Elle est une grille d'évaluation des politiques en matière rurale.

Quel rôle le CETIM aura-t-il à jouer dès lors que la déclaration sur les droits des paysans sera adoptée par l'ONU?

Nous aurons beaucoup à faire afin de faire connaître cette déclaration auprès des personnes concernées, des citoyens, des organisations et des divers acteurs qui interviennent dans les domaines de la biodiversité, de la production alimentaire et des ressources naturelles. Le CETIM organisera des formations sur les droits des paysans. De plus, une publication sur la déclaration des droits des paysans sortira bientôt. Elle servira de support pour l'organisation de séminaires de formation et de diverses conférences que les entités concernées par ces problématiques organiseront partout dans le monde.

CONFÉRENCE PARALLÈLE : VERS L'ADOPTION D'UNE DÉCLARATION SUR LES DROITS DES PAYSANS

Le side-event intitulé « Vers l'adoption d'une Déclaration sur les droits des paysan.ne.s et d'autres personnes travaillant en zone rurale : comment rendre visible pour tous la valeur ajoutée de cet outil crucial ? » s'est tenu en avril 2018, parallèlement aux négociations de la cinquième session du groupe de travail sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Pour les panélistes, un constat s'impose : les droits des paysan-ne-s sont violés au quotidien. Geneviève Savigny, membre de la Confédération paysanne (syndicat agricole français) et représentante de la Coordination européenne Via Campesina, va même jusqu'à affirmer qu'être paysan est aujourd'hui un combat. En effet, pour elle, la notion de paysan est perçue comme étant péjorative. Dévalorisé, le métier est de plus en plus délaissé par les jeunes, du fait des difficultés qui y sont associées et de la faiblesse des revenus.

Parler d'urgence n'est nullement excessif. Les communautés paysannes font sans cesse l'objet de déplacements, de persécutions, d'assassinats et d'emprisonnements (notamment les femmes). Par ailleurs, les grandes multinationales s'accaparent les terres et les océans, ce dont s'indigne Jorge Valera, représentant du Forum mondial des Pêcheurs. En effet, les grandes entreprises utilisent des méthodes de pêche non durables, détruisant ainsi les mers et les poissons, tandis qu'elles rapprochent progressivement leurs zones d'activités des côtes, ce qui déplace les petits pêcheurs. De plus, pour George Fernandez, les monocultures établies par ces multinationales entraînent l'utilisation de pesticides et en conséquence la contamination des terres, tout en portant atteinte aux systèmes de production locaux.

Bien qu'il y ait d'ores et déjà une Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones, Saul Vicente, représentant du Conseil international des traités indiens, estime qu'il est important pour les autochtones de se joindre au processus de la déclaration afin de revendiquer des droits concrets n'apparaissant pas forcément dans le texte dédié aux autochtones, comme le droit aux semences. Par conséquent, la Déclaration sur les droits des paysans vient renforcer la Déclaration sur les droits des autochtones.

Le représentant de la Via Campesina Afrique de l'Ouest et du centre, M. Ndiakhate Fall, estime quant à lui que la Déclaration suscite de grands espoirs pour le continent africain. Les paysans africains sont en effet confrontés à de multiples violations de leurs droits humains, civiques et politiques, ainsi qu'à de nombreuses expropriations et pertes de biodiversité et de semences. Cet outil permettra ainsi de compiler tous les droits en un seul instrument, tout en renforçant le fait que les paysans sont essentiels pour notre futur.

Au cours des débats ayant suivi ces présentations, les délégations de l'Équateur, de la Bolivie et de la Suisse ont réitéré leur soutien à la Déclaration.

DROITS HUMAINS

LE CETIM DÉNONCE LA SITUATION DU BRÉSIL ET DE LA COLOMBIE DEVANT LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Durant la première moitié de l'année, le CETIM est intervenu deux fois devant la plénière du Conseil des droits de l'homme. Une fois sur les violations des droits humains au Brésil, l'autre pour dénoncer la situation en Colombie depuis la signature des accords de paix.

Raffaele Morgantini présente une déclaration du CETIM en plénière du CoDH.

Brésil

La 37e session du Conseil des droits de l'homme s'est tenue du 26 février au 23 mars 2018. Le CETIM, appuyé par IADL, TNI, ITUC CSI IGB, Friends of the Earth International et FIAN, a fait une déclaration pour demander au gouvernement brésilien de respecter ses obligations internationales et nationales en abrogeant toutes les lois qui violent la Constitution, le droit international en matière de droits humains et les droits fondamentaux du peuple brésilien. En effet, depuis le coup d'État institutionnel qui a renversé la présidente Dilma Rousseff, en 2016, le gouvernement intérimaire mis en place a adopté un *modus operandi* favorable aux forces conservatrices et néolibérales, qui ouvre l'économie à l'agenda des sociétés transnationales, le tout au détriment des services publics et des franges plus vulnérables de la population.

Ce contexte conduit à une situation portant atteinte à la démocratie, avec de sérieux reculs dans la protection des droits humains, et contribuant à démanteler les progrès réalisés au cours des dernières décennies depuis la fin de la dictature militaire. Peu après avoir pris le pouvoir par intérim, le Président Temer a fermé le Ministère des droits de l'homme, les Ministères de l'égalité des femmes et de l'égalité raciale et le Ministère du développement agraire.

Le CETIM et ses partenaires ont appelé la communauté internationale et le Conseil des droits de l'homme à redoubler d'attention afin de prévenir l'aggravation de cette crise et de garantir le retour à la stabilité institutionnelle au Brésil.

Colombie

Au sujet de la Colombie, le CETIM a donné la parole au représentant de son partenaire La Vía Campesina. En effet, celle-ci a joué un rôle très important dans le cadre des accords de paix. Elle a eu le statut d'observateur officiel sur la question de la réforme agraire, un pilier fondamental pour assurer une paix durable et globale.

Lors de sa mission à fin novembre 2017, la délégation de La Vía Campesina a pu constater que les accords de paix sont accueillis avec espoir et soulagement par de larges couches de la population.

Malgré tout, le désenchantement et le découragement sont perceptibles car les engagements pris ne se concrétisent pas sur le terrain. Ce sont principalement les populations et communautés rurales qui ne voient pas d'améliorations : la réforme agraire n'avance pas, les terres promises ne sont pas mises à disposition ni légalisées, la pression sur les terres par l'agriculture industrielle et les exploitations minières s'accentue. La répression contre les producteurs de coca et autres cultures illicites reste violente sans que le remplacement de ces cultures se fasse en concertation avec les paysan-ne-s. Les voies d'accès pour la commercialisation de la production agricole sont insuffisantes et l'absence d'infrastructures de santé est flagrante. L'insécurité augmente et plus de cent cinquante leaders communautaires et paysans, syndicalistes et ex-combattants ont été assassinés depuis la signature des accords.

Compte tenu de cette situation, Le CETIM a appelé le Conseil des droits de l'homme et le bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à assurer la mise en œuvre des accords de paix avec toute l'énergie nécessaire.

Les deux textes des déclarations peuvent être consultés in extenso sur le site internet du CETIM (www.cetim.ch)

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA 3e SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES À L'ONU

L'Equateur a présenté le rapport de la 3e session du Groupe de travail intergouvernemental sur un instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales en plénière du CoDH, en mars 2018. A cette occasion, le CETIM a fait une déclaration et a co-organisé une conférence parallèle intitulée « Réflexions sur le Traité contraignant des Nations Unies sur les Sociétés transnationales en matière de droits humains ».

Manifestation en faveur d'un traité contraignant sur les STN, Place des Nations, Genève, mars 2018.

En mars dernier, tous les Etats qui ont pris la parole en plénière du CoDH se sont prononcés en faveur d'un traité contraignant sur les sociétés transnationales (STN).

Dans sa déclaration, le CETIM a souligné que la Campagne Globale a présenté sa propre proposition de projet de Traité qui reflète les propositions des mouvements sociaux et des communautés affectées par les STN. Ce document sert à alimenter les discussions et peut être utile comme base de négociation. En effet, le système de justice internationale n'est pas suffisant lorsque l'auteur d'un crime est une société et que les personnes touchées sont des peuples autochtones ou des paysans pauvres. La sécurité juridique n'est garantie que pour les sociétés et le capital financier. Pourtant les peuples indigènes, les paysans, les travailleurs ont aussi des droits et il faut leur garantir la même sécurité au niveau juridique.

C'est pourquoi par sa déclaration, le CETIM a appelé les États et les gouvernements du monde entier à contribuer de manière positive et constructive au processus jusqu'à l'entrée en vigueur d'un traité contraignant qui permettra et garantira la sécurité juridique et l'accès à la justice pour tous les peuples.

Conférence parallèle

Lors de la conférence parallèle, Walter Schuldt, de la mission diplomatique de l'Équateur, qui préside le Groupe de travail, a souligné la nécessité de trouver des solutions pour les victimes des violations des droits humains des STN. Il a réitéré l'engagement de son pays envers le processus et annoncé la tenue de la 4e session du Groupe de travail pour octobre 2018, à laquelle sera présentée, pour négociation, une première version du futur traité.

Divers intervenants ont témoigné de la violation des droits des travailleurs dans leur pays et rappelé que les immenses chaînes de valeur des STN sont aussi synonymes de leur contrôle sur les vies de milliers, voire de millions, de travailleurs et travailleuses. Quatre parlementaires européens, membres de l'initiative interparlementaire pour le traité, ont rappelé que les droits humains font partie des valeurs de l'UE, celle-ci doit donc cesser de s'opposer à ce traité.

Melik Özden, qui a modéré cette conférence, a conclu en rappelant les forces à l'œuvre contre le processus, citant ainsi l'UE et ses tentatives d'obstruction lors de la 3e session du Groupe de travail. Cependant, d'autres États soutiennent fermement cette initiative et, en s'appuyant sur les propositions faites par la Campagne mondiale, ils sauront écrire un futur traité à la hauteur des enjeux.

SOCIETES TRANSNATIONALES

L'UE NE VEUT PAS FORCER LES MULTINATIONALES À RESPECTER LES DROITS HUMAINS

L'Union européenne persiste à saboter le travail du groupe inter-gouvernemental chargé de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales. «Le Courrier» a publié un article à ce sujet dans son édition du 27 décembre 2017. Le voici in extenso.

Multinationales

L'UE ne veut pas forcer les multinationales à respecter les droits humains

Mercredi 27 décembre 2017 Christophe Koessler

Des ONG dénoncent une proposition de l'UE visant à en finir avec le projet de convention encadrant les activités des multinationales à l'ONU.

L'Union européenne ne veut pas d'un traité onusien pour obliger les sociétés transnationales (STN) à respecter les droits humains. A la mi-décembre, à New York, sa délégation a tout bonnement proposé à l'Assemblée générale des Nations Unies de supprimer le financement du groupe de travail intergouvernemental, qui se réunit depuis trois ans à Genève, chargé

Le CETIM dénonce «l'attitude hypocrite» de l'UE, en matière de droits humains, face aux intérêts des mutinationales. CC0

Des ONG dénoncent une proposition de l'UE visant à en finir avec le projet de convention encadrant les activités des multinationales à l'ONU.

L'Union européenne ne veut pas d'un traité onusien pour obliger les sociétés transnationales (STN) à respecter les droits humains.

A la mi-décembre, à New York, sa délégation a tout bonnement proposé à l'Assemblée générale des Nations Unies de supprimer le financement du groupe de travail intergouvernemental, qui se réunit depuis trois ans à Genève, chargé d'élaborer des normes contraignantes encadrant l'activité des grands groupes économiques internationaux.

Une manœuvre qui a suscité une réaction immédiate d'une large coalition d'ONG réunies au sein de la Campagne mondiale pour revendiquer la souveraineté des peuples, démanteler le pouvoir des sociétés transnationales et mettre fin à l'impunité.

Parmi elles, le Centre Europe-tiers monde à Genève (CETIM), FIAN, Via Campesina et le Transnational Institute. «Nous ne sommes pas surpris car l'UE fait tout depuis trois ans pour saboter les travaux du groupe de travail du Conseil des droits humains de l'ONU.
Mais nous nous devons de tirer la sonnette d'alarme et de dénoncer l'attitude hypocrite des institutions de Bruxelles, qui appellent d'un côté au respect des droits humains, et sabotent des initiatives en ce sens quand elles contrarient les intérêts de leurs multinationales», déclare Melik Özden, directeur du CETIM.

Cette attitude est d'autant moins compréhensible aux yeux des ONG que le parlement européen lui, s'est prononcé en 2016 en faveur du projet de traité onusien proposé il y a trois ans par l'Equateur. (Voir notamment le paragraphe 48 de la Résolution du Parlement européen adoptée le 14 avril 2016 sur le secteur privé et le développement. (2014/2205(INI)). Une position opposée à celle de la Commission européenne, l'organe exécutif de l'UE.

Pour l'heure, cependant, le groupe de travail intergouvernemental de l'ONU sur les STN ne serait pas en danger: « Il est peu probable qu'un consensus se dégage au sein de la Commission de l'Assemblée générale chargée des questions budgétaires pour supprimer son financement», explique Melik Özden.

En 2018, lors de la prochaine session, un projet de traité en bonne et due forme devrait être présenté.

Christophe Koessler

SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DES TRAVAILLEURS PAR GLENCORE DANS LE MONDE

La déclaration présentée par le CETIM en juin 2018 au CoDH a pour but de mettre en lumière les violations commises par la transnationale Glencore, ses filiales et ses sous-traitants dans plusieurs pays.

Glencore PLC est l'une des plus grandes sociétés minières et de négoce de matières premières au monde. Basée en Suisse, elle est cotée en bourse.

Glencore ne garantit pas des conditions de travail sûres et saines à ses travailleurs. Les syndicats du secteur minier à travers le monde ont même rapporté que Glencore adoptait une attitude laxiste face à la santé et à la sécurité de ses salarié-e-s.

Le syndicat IndustriALL a tenté d'engager avec Glencore un dialogue social mondial sur les mauvaises pratiques de l'entreprise en matière de santé et de sécurité, le mauvais traitement des travailleurs, les conflits de travail non résolus et les pratiques antisyndicales. Glencore a refusé de coopérer.

Le CETIM exhorte les États d'accueil de Glencore et de ses filiales à honorer leurs engagements en matière de droits humains et de normes internationales du travail, en prenant des mesures concrètes pour s'assurer que cette entreprise respecte, en particulier, les droits des travailleurs à la sécurité, à la santé, à un revenu décent et à la liberté de réunion et d'association pacifiques. Le CETIM exhorte également les autorités suisses à se conformer à leur obligation de veiller à ce que les sociétés transnationales basées en Suisse ne violent pas les droits humains, y compris lorsqu'elles exercent leurs activités dans d'autres pays et, en cas de violations, à garantir aux victimes l'accès à la justice.

Vous pouvez lire le texte intégral de la déclaration (en 3 langues) sur le site du CETIM (www.cetim.ch)

PUBLICATIONS

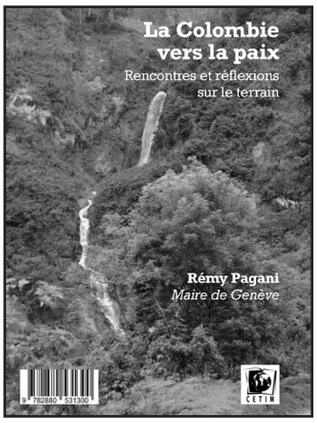

LA COLOMBIE VERS LA PAIX. RENCONTRES ET RÉFLEXIONS SUR LE TERRAIN.

Invité à se rendre en mission en Colombie, le Maire de Genève, Rémy Pagani, fait le point sur l'état de la mise en œuvre des accords de paix. La fin de la guerre ouvrira-t-elle la voie vers une société plus juste ? Permettra-t-elle l'avènement d'une participation démocratique et la fin de la violence institutionnelle ? L'accès aux terres agricoles, origine du conflit armé, deviendra-t-il réalité pour les millions de paysans qui en ont été exclus ?

Censés mettre fin à un conflit armé de plus de 50 ans – 260 000 morts, 45 000 disparus et 6 millions de déplacés -, les « Accords de paix » entre le Gouvernement colombien et les FARC du 24 novembre 2016 ont soulevé d'énormes espoirs dans le pays comme partout dans le monde. Invité à se rendre en mission sur place par la Commission de paix du Sénat de la République de Colombie et la Coalition Colombie-Europe-États-Unis, le Maire de Genève, Rémy Pagani, fait le point sur l'état de leur mise en œuvre et émet des recommandations. Le Maire de Genève appelle notamment les autorités colombiennes à assurer la sécurité des défenseurs des droits humains, à réaliser la réforme agraire prévue et à protéger, selon les Conventions de Genève, les ex-combattantes et ex-combattants des FARC et garantir leur retour à la vie civile.
Le livre est édité en version bilingue français/espagnol.

Prix : CHF 11 / € 8.50
Editions du CETIM
ISBN : 978-2880531-300
2018

PUBLICATIONS

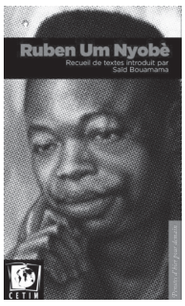

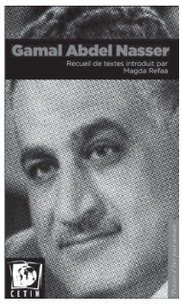

RUBEN UM NYOBÈ ET GAMAL ABDEL NASSER, DEUX PENSEURS D'HIER POUR DEMAIN

Relisez les textes de deux grands acteurs de la lutte des peuples. Ruben Um Nyobè et Gamal Abdel Nasser ont marqué leur époque. Ils restent des références mondiales en termes de luttes des peuples.

«Nous sommes contre les colonialistes et leurs hommes de main, qu'ils soient blancs, noirs ou jaunes, et nous sommes les alliés de tous les partisans du droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes sans considération de couleur.» Ruben Um Nyobè participe à la fondation en avril 1948 de l'Union des populations du Cameroun (UPC) afin de promouvoir l'indépendance du pays. Il en devient le secrétaire général puis rapidement la figure emblématique. Propagandiste et orateur redoutable, Um Nyobè parcourt le Cameroun et intervient à plusieurs reprises à l'ONU pour y défendre le droit à l'autodétermination et à la réunification de son pays.

Prix : CHF 11 / € 8.50
Éditions du CETIM
ISBN : 978-2-88053-129-4
2018

Impliqué très jeune dans la lutte contre l'influence britannique, la monarchie et le féodalisme, Nasser fonde en 1945 le Mouvement des officiers libres. Le 23 juillet 1952, il conduit un coup d'État militaire contre le Roi Farouk et proclame la République.
Son projet se définit comme un nationalisme arabe anti-impérialiste.
En avril 1955, Nasser s'affirme comme l'un des principaux acteurs de la Conférence de Bandung (Indonésie) à l'origine du Mouvement des non-alignés.

Prix : CHF 11 / € 8.50
Éditions du CETIM
ISBN : 978-2-88053-128-7
2018

SANS VOUS, LA LUTTE NE PEUT PAS CONTINUER !

Les victimes de violations des droits humains ont besoin de votre soutien. Merci de faire un geste afin que le CETIM continue à donner une voix aux sans voix du monde entier.

Les personnes vivant en Suisse peuvent utiliser le bulletin de versement ci-joint.

Vos dons sont déductibles des impôts dans tous les cantons suisses.

D'AVANCE UN GRAND MERCI!

Virement depuis l'étranger
IBAN: CH90 0900 0000 1 201 98501
SWIFT/BIC: POFICHBEXXX
POSTFINANCE

Virement depuis la France
IBAN : FR76 1 027 8089 5000 0202 2700 1 29
SWIFT/BIC : CMCIFR2A
Crédit Mutuel